



NOTE DE SYNTHÈSE

COMITÉ SYNDICAL DU 31 JANVIER 2025

RAPPORTS DE PRÉSENTATION À L'ORDRE DU JOUR

I.	REPLACEMENT DE MONSIEUR BERNARD BRETON, SUPPLÉANT DE MADAME CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL..	3
II.	CONVENTION PORTANT DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES AU SMER LA VÉGÉTALE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE GUTENBERG DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON VERTE LA VÉGÉTALE	5
III.	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES (DOB) 2025	7



I. REMPLACEMENT DE MONSIEUR BERNARD BRETON, SUPPLÉANT DE MADAME CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL

Par délibération n°24-007 du 8 mars 2024, l'Agence des espaces verts de la Région Ile de France (nom d'usage Île-de-France Nature), a désigné les élus suivants de son Conseil d'administration comme représentants au sein des instances du Syndicat mixte d'étude et de réalisation.

TITULAIRES	SUPPLÉANT-ES
Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL	M. Bernard BRETON
M. Olivier BLOND	M. Geoffrey CARVALHINHO

Par délibération n°24-130 du 11 décembre 2024, Ile-de-France Nature a désigné Monsieur Sébastien MEHA au poste de suppléant de Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL suite au départ de Monsieur Bernard BRETON.

Il est ainsi aujourd'hui proposé au Comité syndical d'acter le remplacement poste pour poste de Monsieur Bernard BRETON par Monsieur Sébastien MEHA. Les équilibres de représentation des collectivités prévus au règlement intérieur (section 1 article 3) sont ainsi respectés.

Les compositions du Comité syndical, du bureau restent inchangées et sont rappelées ci-après.

Comité syndical :

Président : Mme Françoise LECOUFLE	1 ^{er} Membre élu : M Olivier BLOND
1 ^{er} Vice-Président : Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL	2 ^{ème} Membre élu : Mme Jessie CLAUDE
2 ^{ème} Vice-Président : Mme Sylvie CARILLON	3 ^{ème} Membre élus : M. Jean-Luc DUMESNIL
3 ^{ème} Vice-Président : M. Thierry HEBBRECHT	4 ^{ème} Membre élus : M. Patrick FARCY
4 ^{ème} Vice-Président : M. Jean-Pierre BARNAUD	5 ^{ème} Membre élus : M. Bruno HELIN

Bureau du Comité syndical :

Président : Mme Françoise LECOUFLE	
1 ^{er} membre titulaire : Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL	1 ^{er} membre suppléant : M. Jean-Luc DUMESNIL
2 ^{ème} membre titulaire : Mme Sylvie CARILLON	2 ^{ème} membre suppléant : Mme Jessie CLAUDE
3 ^{ème} membre titulaire : M. Thierry HEBBRECHT	3 ^{ème} membre suppléant : M. Olivier BLOND
4 ^{ème} membre titulaire : M. Jean-Pierre BARNAUD	4 ^{ème} membre suppléant : M. Bruno HELIN

Commission d'appels d'offres (CAO)

Président : Mme Françoise LECOUFLE	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL	M. Jean-Luc DUMESNIL
M. Thierry HEBBRECHT	M. Patrick FARCY
Mme Sylvie CARILLON	Mme Jessie CLAUDE
M. Jean-Pierre BARNAUD	M. Bruno HELIN

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2025-01-31/01 DU 31 JANVIER 2025 RELATIVE AU REMPLACEMENT DE MONSIEUR BERNARD BRETON, SUPPLÉANT DE MADAME CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** les statuts du SMER la Végétale,
- VU** le règlement intérieur du SMER la Végétale,
- VU** la délibération du Département du Val-de-Marne (CD94) n° 2021-4-1.4.4/1 du 5 août 2021 désignant les membres du CD94 au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
- VU** la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) n° 22-113 du 18 novembre 2022 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
- VU** l'arrêté de la Région Ile-de-France n°2021-210 du 16 septembre 2021 désignant les membres du Conseil régional au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
- VU** l'arrêté de la Région Ile-de-France n° 2024-044 du 30 janvier 2024 désignant les membres du Conseil régional au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
- VU** la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) n° 24-007 du 8 mars 2024 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
- VU** la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) n° 24-130 du 11 décembre 2024 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
- VU** le rapport présenté par Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Végétale.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Comité syndical la Végétale acte le remplacement poste pour poste de Monsieur Bernard BRETON par Monsieur Sébastien MEHA en qualité de suppléant de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, conformément à la délibération d'Ile-de France nature n° 24-130 du 11 décembre 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an, susdits

La Présidente du SMER

Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents :

Pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Adoption :

II. CONVENTION PORTANT DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES AU SMER LA VÉGÉTALE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUELLE GUTENBERG DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON VERTE LA VÉGÉTALE

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison verte la Végétale, le SMER mène une opération de travaux sur le secteur des Hauts de Limeil, propriété de l'Agence des espaces verts pour le compte de la Région Ile-de-France, à Limeil-Brévannes.

L'opération comprend le réaménagement de la ruelle Gutenberg, propriété de la Ville, située entre les rues Gutenberg et Georges Clemenceau.

Dans une démarche de cohérence globale et de mutualisation des coûts, il est convenu qu'une seule collectivité assure la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

Conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, il est convenu que le SMER assure la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune au SMER. Notamment les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la Commune délègue au SMER la maîtrise d'ouvrage des travaux de réaménagement de la ruelle Gutenberg.

Conformément au plan DCE, le réaménagement comprend :

- la dépose d'anciens réseaux aériens (réseaux, mâts et fondations)
- la reprise de la structure et du revêtement de la ruelle en stabilisé renforcé
- la pose de mobiliers urbains anti-intrusion aux extrémités de la ruelle
- le reprofilage des talus et accotements puis leur engazonnement

Les travaux sont programmés à partir de janvier 2025 pour une durée de 4 mois.

La participation financière de la Commune correspondra au coût réel des travaux, hors taxes.

L'estimation au stade notification du marché et avant exécution des travaux est de 62 655,87 € HT.

Le montant définitif de la participation sera arrêté par voie d'avenant après réception des travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2025-01-31/02 DU 31 JANVIER 2025 RELATIVE A LA CONVENTION PORTANT DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE LIMEIL-BRÉVANNES AU SMER LA VÉGÉTALE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUELLE GUTENBERG DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON VERTE LA VÉGÉTALE

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9,
- VU** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'ouvrage public (MOP) et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- VU** l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du SMER,
- VU** les statuts du Syndicats mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** le rapport présenté par Madame LECOUFLE, Présidente du SMER la Végétale,

Considérant les intérêts économique et technique de réaliser une co-maitrise d'ouvrage pour le réaménagement de la ruelle Gutenberg dans le cadre de la liaison verte la Végétale.

DÉLIBÈRE

Article 1er : approuve la convention portant délégation de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Limeil-Brévannes au SMER la Végétale pour le réaménagement de la ruelle Gutenberg dans le cadre de la liaison verte la Végétale.

Article 2 : autorise Madame la Présidente à signer la convention portant délégation de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Limeil-Brévannes au SMER la Végétale pour le réaménagement de la ruelle Gutenberg dans le cadre de la liaison verte la Végétale, ci-annexée.

Article 3 : la dépense est inscrite au budget de l'année 2025 et suivants aux articles et fonctions nécessaires.

Article 4 : autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an, susdits

La Présidente du SMER

Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents :

Pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Adoption :

III. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES (DOB) 2025

A. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Un bilan illustré de l'exercice 2024 sera présenté en séance.

Les opérations soldées ou poursuivies en 2024 sont les suivantes :

Opérations soldées :

- **Opération Coteau Haut de Limeil - Lot 1 VRD-Terrassement**
 - Entreprise : Groupement Valentin TP / Euro vert
 - Coût maximum du marché : 1 400 000 € HT
 - Coût total prévisionnel : 1 089 733, 34€ HT soit **1 307 680, 01 € TTC**
 - Coût total définitif : **1 351 998, 87 € TTC**

Opérations poursuivies :

- **Opération Chemin des Roses**
 - Entreprise : Groupement SNTPP/Universal Paysage
 - Coût total prévisionnel : 1 260 218, 36 € HT soit **1 512 262, 03 € TTC**
 - Coût 2024 : **19 612 €** (entretien année 2)
 - Coût total à ce jour : **1 576 164, 58 € TTC**
 - > Fin de la période d'entretien en février 2025
- **Opération traversée de la rue Jean Cavailès**
 - Entreprises : Euro vert
 - Coût total prévisionnel : 280 070, 30 € HT soit **336 084, 36 € TTC**
 - Coût 2024 et total à ce jour : **352 411, 56 € TTC**
 - > Fin des travaux mars 2024 et fin de la période d'entretien mars 2026
- **Opération Coteau Haut de Limeil - Lot 2 Espaces verts (marché réservé)**
 - Entreprises : groupement Études et Chantiers IDF/Confluences/Les Jardins de la Sellerie
 - Coût total prévisionnel : Lot 2 : 286 701, 69 € HT soit **344 042, 03 € TTC**
 - Coût 2024 : **111 796, 18 € TTC**
 - Coût total à ce jour : **265 025, 57 € TTC**
 - > Fin des travaux en avril 2024 et de la période d'entretien en avril 2027
- **Opération Bois de Granville**
 - Entreprises : Groupement Valentin P / EA Jardins de la Sellerie
 - Coût total prévisionnel : 589 802, 62 € HT soit **707 763, 14 € TTC**
 - Coût 2024 et total à ce jour : **646 729, 77 € TTC**
 - > Fin des travaux décembre 2024 et fin de la période d'entretien août 2026
- **Travaux de valorisation des milieux naturels (accord-cadre à bons de commandes – fin nov.2025)**
 - Entreprise : EURO-VERT
 - Coût 2024 : **296 699, 15 € TTC**
 - Coût total à ce jour : **625 117, 88€ TTC**

Dans le cadre de ses marchés publics de travaux, le SMER a poursuivi en 2024 sa démarche pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté face à l'emploi.

Les opérations de travaux (Bois de Granville, Valorisation des milieux naturels et Coteau Haut de Limeil – Lot 1) ont intégré un engagement des entreprises à consacrer 5% minimum du montant HT du marché à l'embauche de personnes considérées comme prioritaires.

Ainsi en 2024, cela a représenté **2 068** heures effectuées à la date du 31 décembre 2024.

Le marché relatif au Coteau Haut de Limeil – Phase 2, dont la période de préparation des travaux est en cours, intègre également 270 heures d'insertion.

Enfin, le SMER a poursuivi ses actions d'animation du territoire et de communication pour permettre la bonne appropriation du projet au fur et à mesure de son développement :

▪ **Appel à projets « Animons la Végétale ! »**

✓ Bilan de la saison 2023-2024 :

- 52 animations réalisées entre septembre 2023 et août 2024 :
- 41 animations annulées :
 - les 30 animations de la Fédération d'Entraînement Naturel ont été annulées suite à la difficulté à réunir un public avant l'aménagement du parcours d'entraînement naturel sur le Coteau de Limeil ;
 - 11 autres animations annulées en dernière minute faute de public ou à cause du mauvais temps.

✓ Coût total : **32 974, 82 € TTC** sur un budget total de **48 639 € TTC**

▪ **Actions de communication pour l'accompagnement des travaux**

✓ En 2024, les actions suivantes ont été menées avec le concours de l'agence Arktik :

- Conseil stratégique et opérationnel permanent
- Relations presse : rédaction d'un dossier de presse, de communiqués de presse saisonniers, interviews téléphoniques, rédaction de « save the date », d'invitations presse et diffusion pour les événements
- Restructuration du site internet
- Vidéos sur l'insertion sociale

✓ Coût 2024 : **36 017, 15 € TTC**

B. RÉALISATIONS 2024

1. Section d'investissement

Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	BP2024	Réalisé	%
Chapitre 922 : Dotations et participations			
Chapitre 001 - Excédent reporté n-1	1 548 674,04 €		
Article 10222 - FCTVA	400 000,00 €	380 437,66 €	95,11%
Article 1312 - Subventions Région	600 000,00 €	600 000,00 €	100,00%
Article 1313 - Subventions Département	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	100,00%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00 €	1 980 437,66 €	99,02%
Chapitre 926 : Transfert entre sections			
Article 28051 - Concessions et droits assimilés (amortissement)	2 158 278,00 €	2 122 736,67 €	98,35%
TOTAL	4 158 278,00 €	4 103 174,33 €	98,67%

L'historique des participations de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-de-Marne inscrits au budget du SMER est ainsi :

Participations de la Région Ile-de-France :

	Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Région Ile de France	23 064 200	60%	664 200	2 300 000	2 400 000	500 000	1 800 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	0	1 500 000
Région Ile de France	19 664 200	61%	664 200	2 100 000	200 000	1 800 000	1 600 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	600 000	1 800 000	0	1 800 000	600 000

Participations du Conseil départemental du Val-de-Marne :

	Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
tement 94	15 427 605	40%	842 800	0	1 733 333	3 651 472	0	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	1 200 000	1 000 000
tement 94	12 442 800	39%	842 800	0	0	1 500 000	2 900 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	600 000	0	0	1 200 000	1 000 000

La clé de répartition à 60%-40% n'est ainsi pas respectée en CP (soit un delta de 700 000 €) et devra être régularisée sur un prochain budget en appelant en priorité une participation du Département.

Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2024	BP 2024	Réalisé 2024	Reste engagé 2024	% réalisation mandaté	% réalisation mandaté + engagé
Chapitre 907 - Environnement					
Article 2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	3 538 674,04 €	2 361 155,59 €	1 066 657,64 €	66,72%	96,87%
Chapitre 900 - Services généraux					
Article 2051 - Concessions et droits similaires	10 000,00 €	1 091,47 €	7 239,80 €	10,91%	83,31%
Total Dépenses réelles d'investissements	3 548 674,04 €	2 362 247,06 €	1 073 897,44 €	66,57%	96,83%
Chapitre 926 - Transfert entre sections					
Amortissements des subventions	2 158 278,00 €	2 122 736,67 €		98,35%	98,35%
TOTAL	5 706 952,04 €	4 484 983,73 €	1 073 897,44 €	78,59%	97,41%

Les mandats représentent ainsi **66, 57 %** du budget 2024, auxquels s'ajoutent des engagements de dépenses à hauteur de 1 073 897, 44 € correspondant principalement aux marchés de travaux en cours (Bois de Granville, Coteau haut de limeil phase 1 et signalétique), à la notification de l'opération Coteau haut Limeil phase 2 et à la convention de contribution SMER/IDFm qui seront facturés début 2025.

Ainsi, le taux de réalisation du budget 2024 comptabilisant les restes à réaliser est de **97,41%**.

Synthèse

Recettes d'investissement	4 103 174, 33 €
Dépenses d'investissement	4 484 983, 73 €
Résultat d'investissement 2024	-381 809, 40 €
Excédent N-1 (2023)	1 548 674, 04 €
Résultat cumulé d'investissement	1 166 864, 64 €

2. Section de fonctionnement

Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	BP2024	Réalisé	%
Chapitre 002 - Excédent reporté n-1	33 330,96 €		
Chapitre 930 - Participation Région	21 000,00 €	21 000,00 €	100,00%
Chapitre 930 - Participation Département	14 000,00 €	14 000,00 €	100,00%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	100,00%
Amortissements des subventions	2 158 278,00 €	2 122 736,67 €	98,35%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 193 278,00 €	2 157 736,67 €	98,38%

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	BP 2024	REALISE	%
Montant du BP	68 330,96 €	33 032,47 €	48,34%
Amortissements	2 158 278,00 €	2 122 736,67 €	98,35%

Il est à noter que les dépenses prévues dans le cadre de la « Plantation citoyenne » du 23 novembre 2024 pour un montant estimatif de 8 000 € (animations dans le cadre de l'AMI, traiteur et outils de communication) ont été soldés à la suite de l'annulation de l'évènement. Elles seront à nouveau engagées sur l'exercice 2025.

Des économies ont par ailleurs été réalisées cette année en section de fonctionnement :

- dans le cadre de l'inauguration du Coteau haut de Limeil où des dépenses ont été supportées par les entreprises ;
- dans le cadre des prestations de communication ayant pu être rattachées aux travaux et donc imputées en section d'investissement.

Enfin certains travaux non terminés n'ont par ailleurs pas été intégrés et donc amortis en 2024 ; ce qui explique le différentiel entre le montant des amortissements prévus et le réalisés.

Synthèse

Recettes de fonctionnement	35 000 €
Dépenses de fonctionnement	33 032,47 €
Résultat de fonctionnement 2024	1 967,53 €
Excédent N-1 (2023)	33 330,96€
Résultat cumulé de fonctionnement	35 298,49€

C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1. Section d'investissement

Les montants prévisionnels des recettes et des dépenses d'investissement prévues pour l'exercice 2025 sont répartis de la manière suivante :

DEPENSES	Imp.	Montant	RECETTES	Imp.	Montant
Chapitre 907 - Environnement			Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté		
Chemin des Roses	2317	21 000,00 €	Résultat cumulé d'investissement	001	1 166 864,64 €
Traversée Cavaillès	2317	7 000,00 €			
Coteau Haut de Limeil - phase 1	2317	30 000,00 €			
Coteau haut de Limeil phase 2	2317	650 000,00 €	Chapitre 922 - Dotations et participations		
Coteau Bas de Limeil/ Reprise Parc St-Martin	2317	340 000,00 €	Subvention d'investissement Région	1312	1 200 000,00 €
Bois de Granville	2317	7 000,00 €	Subvention d'investissement Département 94	1313	800 000,00 €
Bois de la Grange	2317	50 000,00 €	FCTVA	110222	321 700,00 €
Liaison Plage Bleue Ballastière	2317	660 000,00 €			
Plantation Tranchée couverte - phase 2	2317	200 000,00 €			
Séquence 4 - AVP global	2317	50 000,00 €			
Tout le Prif (valorisation, signalétique, communication, facilitateur etc.)	2317	394 667,20 €			
AMO évolution du site internet, clefs signature...	2051	5 000,00 €			
NOUVELLES DEPENSES		2 414 667,20 €	NOUVELLES RECETTES		2 321 700,00 €
Restes à réaliser (dépenses engagées et en cours d'exécution)		1 073 897,44 €			
Chapitre 926 - Transfert entre sections			Chapitre 926 - Transfert entre sections		
Subvention transfert (Région)	13912				
Subvention transfert (Département)	13913		Subvention transfert	28051	
Subvention transfert (Commune)	139148				
TOTAL		3 488 564,64 €			3 488 564,64 €

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025, il est en effet proposé de poursuivre les travaux engagés en 2024 et d'engager les travaux d'aménagement qui permettront de finaliser le tracé de la voie verte entre Créteil et Santeny dont la partie urbaine liée au téléphérique Câble 1 devant être mis en service fin 2025.

Travaux d'aménagement engagés antérieurement et poursuivis :

- **Chemin des Roses**
> Proposition d'affectation 2025 : 21 000 € (entretien année 3)
- **Traversée Cavallès**
> Proposition d'affectation 2025 : 7 000 € (entretien année 2)
- **Coteau haut de Limeil – phase 1**
> Proposition d'affectation 2025 : 30 000 € (entretien année 2)
- **Bois de Granville**
> Proposition d'affectation 2025 : 7 000 € (entretien année 1)
- **Coteau haut de Limeil – phase 2**
> Reste à réaliser 2024 : 50 000 €
> Proposition d'affectation 2025 : 650 000 €

Travaux d'aménagement à engager :

- **Liaison Plage Bleue Ballastière**
> Proposition d'affectation 2025 : 660 000 €
- **Coteau bas de Limeil / reprise Parc St-Martin (adaptation bas et démolition dalle haute)**
> Proposition d'affectation 2025 : 340 000 €
- **Tranchée couverte - plantations**
> Proposition d'affectation 2025 : 200 000 €
- **Bois de la Grange - études de conception**
> Proposition d'affectation 2025 : 50 000 €
- **Séquence 4 – AVP**
> Proposition d'affectation 2025 : 50 000 €

Actions transversales au projet :

- Interventions de sécurisation du foncier et de sauvegarde des milieux naturels, reprises suite à la réception du Câble 1, signalétique.
- Actions de communication (dont la mise à jour du site internet)
> Proposition d'affectation 2025 : 394 667, 20 € (imputation 2317)
> Proposition d'affectation 2025 : 5 000 € (imputation 2051)

Le bilan des participations de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-de-Marne inscrits au budget du SMER est alors :

Participations de la Région Ile-de-France :

	Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AP Région Ile de France	23 064 200	60%	664 200	2 300 000	2 400 000	500 000	1 800 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	0	1 500 000	0
CP Région Ile de France	20 864 200	61%	664 200	2 100 000	200 000	1 800 000	1 600 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	600 000	1 800 000	0	1 800 000	600 000	1 200 000

Participations du Conseil départemental du Val-de-Marne :

	Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AP Département 94	15 427 605	40%	842 800	0	1 733 333	3 651 472	0	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	1 200 000	1 000 000	0
CP Département 94	13 242 800	39%	842 800	0	0	1 500 000	2 900 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	600 000	0	0	1 200 000	1 000 000	800 000



Les participations 2025 respectant la clé de financement à 60%-40%, l'équilibre financier n'est toujours pas respecté en CP (soit un delta de 700 000 €) et devra être régularisée sur un prochain budget en appelant en priorité une participation du Département.

2. Section de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles supporteront essentiellement les dépenses liées au plan d'animation et de communication. Il s'agit d'accompagner les différents aménagements et actions inscrits au budget 2025.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Chapitre 930 - Moyens généraux de fonctionnement		Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	35 298,49 €
Évènementiel et communication 2024 (Plantation citoyenne, Inauguration Végétale/câble 1, Échappée Végétale et outils de communication: balade branchée, topoguide etc.)	56 000,00 €	Chapitre 930 - Moyens généraux de fonctionnement	
Besoins courants (assurance, adhésion dématérialisation)	1 931,15 €	Participation Région IDF	14 239,60 €
Maintenance Site internet	1 100,00 €	Participation Département 94	9 493,06 €
Total nouvelles dépenses	59 031,15 €	Total nouvelles recettes	59 031,15 €
Transfert entre section		Transfert entre section	
TOTAL DEPENSES	59 031,15 €	TOTAL RECETTES	59 031,15 €

Compte-tenu de l'important excédent reporté de 2024 et des mouvements de personnels prochains au Smer, il est proposé de réduire les participations de la Région et du Département pour l'année 2025. Les dépenses envisagées sont les suivantes :

Évènementiel :

- **Plantation citoyenne Villecresnes** : Proposition d'affectation 2025 : 7 500 €
- **Fête de la Végétale - Inauguration Végétale/Câble 1** : Proposition d'affectation 2025 : 16 000 €
- **Échappée Végétale - exploration gamifiée de la Végétale (AMI Atout France avec le CDT94 et l'atelier Cétus)** : Proposition d'affectation 2025 : 25 000 €

Outils/actions de communication :

- **Fiche topoguide CDRP94** : Proposition d'affectation 2025 : 2 000 €
- **Balade branchée** : Proposition d'affectation 2025 : 1 500 €
- **Voyage presse** : Proposition d'affectation 2025 : 1 500 €
- **Campagne affichage** : Proposition d'affectation 2025 : 2 500 €

Besoins courants :

- **Assurance responsabilité civile** : Proposition d'affectation 2025 : 1 526,12 €
- **Adhésion Maximilien** : Proposition d'affectation 2025 : 405,03 €
- **Maintenance Site internet** : Proposition d'affectation 2025 : 1 100 €

Les orientations du plan de communication en termes d'évènementiel sont ambitieuses avec les 3 événements suivants programmés, par ordre de priorité : Inauguration conjointe téléphérique C1 et Végétale ; Plantation citoyenne (report événement 2024) et une nouvelle Échappée végétale en partenariat avec le CDT94. Ce dernier événement ayant un budget prévisionnel de 25 000€ ; les participations 2025 de la Région et du Département ne devront être appelées qu'en cas de confirmation de l'évènement.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2024-12-10/03 DU 10 DECEMBRE 2024 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2025

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération n° 2024-03-19/03 du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'année 2024,
- VU** le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Végétale.

DÉLIBÈRE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an, susdits

La Présidente du SMER

Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents :

Pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adoption :